

Le service de protection des majeurs

Les actions en faveur des personnes en situation de handicap

Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand assure depuis 1982 la gestion d'un service de protection des majeurs.

Les déléguées à la tutelle du CCAS offrent un accompagnement personnalisé et une assistance à la gestion de patrimoine à un peu moins de 250 personnes bénéficiant actuellement de mesures de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesures d'accompagnement judiciaire...). Ces mesures sont confiées au CCAS par le Juge des Tutelles.